

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 22874
Numéro SIREN : 518 864 848
Nom ou dénomination : 55 SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt 21247

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 21-02-2019

N° DE DEPOT : 2019R021247

N° GESTION : 2009B22874

N° SIREN : 518864848

DENOMINATION : 55 SAS

ADRESSE : 5/7 rue d'Athènes 75009 Paris

DATE D'ACTE : 29-06-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale mixte

NATURE D'ACTE : Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

55 SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 23 192 euros
Siège social 5/7, Rue d'Athènes,
75009 PARIS

518 864 848 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2018

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société PREMIUM AUDIT - SCGR, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société FIDUCIAIRE EXPERTS AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler ces mandats pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée par 19.848 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Beauchesne de son mandat de Directeur Général à compter du 15 juin 2018, et de lui donner quitus de sa gestion en qualité de Directeur Général de la Société.

Cette résolution est adoptée par 19.848 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 19.848 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mats CARDUNER

